

COMMUNIQUE DE PRESSE

La e-santé, secteur de croissance au service de notre système de santé

Paris, le 15 mars 2012 – Le développement de la e-santé est une des réponses aux défis que notre système de santé doit relever. Au-delà des nombreux bénéfices concrets pour le patient, la e-santé est un secteur en pleine croissance, qui apporte des solutions tangibles aux tensions économiques de notre système de santé.

- Les dépenses de santé représentent aujourd'hui 11% du PIB et sont en augmentation constante depuis 2004, liées entre autres au vieillissement de la population et à l'accroissement des maladies chroniques.
- Le marché de l'informatisation de la santé serait compris entre 2,2 et 3 milliards d'euros par an.¹
- Les gains financiers liés au seul déploiement de la télémédecine et portant sur quatre pathologies chroniques majeures sont estimés entre 925 € et 12 035 € par patient et par an.² Les maladies chroniques concernent environ 15 millions de Français.
- Le coût du Dossier Médical Personnel est évalué à 1 € par an et par assuré.
- Le budget de l'ASIP Santé en 2011 est de 66 millions € dont 30 millions € consacrés au DMP.

La santé à l'heure du numérique

La révolution numérique a transformé en quelques années des pans entiers de l'économie française, pour peser jusqu'à 25 % de la croissance³. Plus encore, elle a modifié le quotidien des Français pour l'accès à la connaissance, l'usage de services bancaires, l'acte d'achats ou encore les activités professionnelles.

Le secteur de la santé est concerné à son tour par cette évolution. La e-santé est d'ores et déjà en train de devenir une réalité pour nombre de Français : développement de la télémédecine, sites d'information médicales et bientôt mise à disposition du service DMP,.... Le potentiel des TIC est sollicité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins, au service du patient, afin de répondre au défi du vieillissement de la population, de la désertification médicale et aux tensions économiques de notre système de santé.

¹ Source : rapport « Syntec numérique - Télémédecine 2020 », mai 2011

² Source : idem

³ Source : rapport COE-Rexecode 2011

La e-santé, une source d'économie

Face à l'accélération des dépenses de santé, **la préservation de la qualité et de l'accès aux soins impose de nouvelles organisations et une adaptation à l'évolution des pratiques médicales.** Les applications de la e-santé font alors la démonstration de leur valeur-ajoutée. Par exemple, la télétransmission d'images radiologiques permet d'éviter le transport du patient d'un point de consultation à un autre et accélère la prise en charge (dans le cas d'un accident vasculaire cérébrale par exemple).

L'exemple danois

Selon le réseau de télémedecine Medcom à l'hôpital universitaire d'Odense au Danemark, les bénéfices enregistrés grâce à l'utilisation du réseau de communication de télésanté au niveau national sont un gain de 50 minutes par jour et par médecin, une diminution de 66% des appels téléphoniques de patients et 2,3 d'euros d'économie par transaction soit 60 millions d'euros par an⁴.

Une source de croissance

La e-santé contribue également à la croissance du secteur de la santé : **le numérique est source d'innovation** et est porteur de nombreux emplois. Le potentiel du numérique en termes de productivité, de croissance, de création d'emplois et de services innovants est considérable. **L'ASIP Santé participe de l'essor de ce secteur en France**, avec le soutien de 90 projets en région et près de 45 millions d'euros de subventions alloués depuis sa création en 2009.

La confiance, condition de la croissance

Aujourd'hui, la clé de la croissance économique et industrielle pour la e-santé se situe dans la confiance qui pourra être bâtie dans l'économie numérique en santé, en appui sur deux piliers fondamentaux : la protection des données de santé et la préservation du lien entre le professionnel de santé et son patient.

La conférence de l'ASIP Santé, jeudi 15 mars 2012

Le jeudi 15 mars 2012, à l'issue de sa conférence annuelle réunissant l'ensemble de ses partenaires, l'ASIP Santé a souhaité réunir autour de ses dirigeants certains des acteurs économiques, professionnels de santé et institutionnels qui œuvrent pour le

4 Source : « Etude sur la télésanté et la télémedecine en Europe », ASIP Santé /FIEEC, mars 2011

développement de la e-santé, sur le thème « e-santé : la confiance, condition de la croissance ? »

Comme le rappelle Jean-Yves Robin, directeur de l'ASIP Santé : « *une politique publique constante et ambitieuse menée en concertation étroite avec les acteurs doit permettre de lever les freins au changement et exploiter le potentiel de la e-Santé pour préserver et adapter notre système de santé et **placer la France en leader d'un secteur promis à une forte croissance*** ».

Pour le Dr. Jacques Lucas, vice-président du conseil national de l'ordre des médecins, chargé des systèmes d'information en santé : « *les TIC font désormais partie intégrante de l'environnement professionnel des médecins. Si elles contribuent de manière générale à l'amélioration de la qualité des soins, elles confrontent aussi les médecins à des questions nouvelles sur les plans déontologiques ou réglementaires. **La confiance que les patients portent à l'encontre de leurs médecins est une condition nécessaire au déploiement de la e-santé en France.*** »

Pour Joël Karecki, vice-président de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) : « *Outre ses apports en terme d'économie et de qualité des soins pour les patients, la télésanté, depuis la domotique jusqu'à la télémédecine en passant par les systèmes d'informations est un enjeu industriel majeur pour notre pays. **Il est urgent de capitaliser sur nos atouts pour permettre l'éclosion et le développement d'une filière technologique industrielle de la télésanté en France.*** »

À propos de l'ASIP Santé :

Agence du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, l'ASIP Santé est l'opérateur public chargé du déploiement de la e-santé en France. L'ASIP Santé accompagne le développement des systèmes d'information partagés et de la télémédecine dans le domaine de la santé et dans le secteur médico-social. Elle met notamment en œuvre le Dossier Médical Personnel (DMP).

Contacts presse ASIP Santé :

Anne-Adélaïde SEGUY

01 58 45 32 90

anne-adelaide.seguy@sante.gouv.fr

Protéines RP - Pierre LE TEXIER

01 42 12 76 61

pletexier@proteines.fr